

# VILLE DE LA VERRIÈRE

## Mariage

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté. Un dossier contenant certains documents obligatoires doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.

### Infos pratiques

Pièces à produire :

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- Original et photocopie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...)
- Informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation), de 3 mois maximum si le service qui délivre l'acte est français (ou de 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger).

### Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier](#)

Hôtel de Ville

Service Etat civil

Avenue des Noës

Tél. : 01 30 13 76 00

Courriel : [affaires.generales@mairie-laverriere.fr](mailto:affaires.generales@mairie-laverriere.fr)